

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur
Et de la recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-
NIF :098620019026427.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°57/U.S/2021 affichée en date du 14/11/2021 relative l'acquisition de matériel au profit de la post-graduation pour l'université de Saida exercice 2021.

suite à l'évaluation des offres effectuée le 05/12/2021, l'offre du soumissionnaire suivant a été retenue :

Soumissionnaire retenu	N.I.F	Délai d'exécution	Montant global en T.T.C (DA)	Note tech obtenue	Critère de choix
Tahi Abdellah Hocine ETS El-Houda	198120010181244	01 jour	5 678 644.30	50 pts	Offre moins disante après qualification technique

-Les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'université de Saida au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour d'affichage de cet avis d'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

-Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours devant la commission compétente, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication de cet avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Saida, le..... 14 DEC 2021

Le Recteur

